

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1854

NOTICE

SUR UNE

MONNAIE INÉDITE DE FAUQUEMBERGUES.

Pl. XVII, n^o 4.

‡ $\text{AL}^{\text{S}} \text{CTST}^{\text{S}} \text{SCI} \cdot \text{AVD}^{\text{S}}$. Croix à branches égales cantonnée au 1^{er} et au 4^e d'un anneau étoilé.

Rev. $\text{DH}(\text{X}) \text{FT} - \text{LCOHE}$ en deux lignes et entre trois barres dans le champ ; au-dessus et en chef trois croisettes ; au-dessous trois autres croisettes.

Diamètre 13 millimètres. — Poids : 45 centigrammes.

L'une des plus petites seigneuries de France où s'exerça le droit de battre monnaie est, sans contredit, celle de Fauquembergues.

Son nom qui fut d'abord *Falcobergum*, *Falcoberga*, *Falkemberga*, *Falkembergense castrum*, devint *Faulcquemberghe*, *Fauquenberge*, *Fauquenbergue*, et *Fauquembergues*. Cette dernière orthographe est le nom actuel de cet ancien comté situé en Artois, et réduit aujourd'hui à un bourg, chef-lieu de canton sans importance, arrondissement et à vingt kilomètres de Saint-Omer (Pas de Calais).

Nous ne rappellerons pas les curieux détails historiques et chronologiques donnés dans la *Numismatique arté-*

sienne (*) au sujet de Fauquembergues par M. Alexandre Hermand, ancien président de la société impériale des Antiquaires de Morinie. Il nous suffira de dire qu'il a été impossible de retrouver le titre de la concession du droit régalien dont nous parlons, qu'il est seulement rapporté dans des pièces et chartes indiquées par M. Hermand, confirmé par l'ordonnance de 1315, et qu'on peut vraisemblablement supposer qu'il y a eu usurpation à l'origine.

Les châtelains de Saint-Omer réunissant Fauquembergues dans leurs mains et ne trouvant pas dans la première de ces villes la tranquillité et l'indépendance nécessaires à la fabrication de leur monnaie, établirent leur forge dans le château de Fauquembergues, leur principale forteresse.

Nous allons passer rapidement en revue les produits de cette officine monétaire.

Il n'y a rien de plausible à dire sur l'introuvable monnaie à la dame debout, le faucon féodal au poing; ces *florettes* ou *fleurettes*, comme on les a dénommées, nous paraissent être une fable, une invention. C'est là en effet plutôt un type de sceau, ainsi qu'on le voit sur ceux de Fauquembergues relevés par M. Hermand; et la mise en avant de cette monnaie problématique doit résulter soit d'une confusion, soit de l'idée qu'on a pu se faire d'une fabrication d'espèces calquée sur les sceaux de Fauquembergues. Il y a certainement une relation entre les sceaux et les monnaies, mais elle ne s'étend pas jusqu'à l'emploi toujours exact et complet de types communs.

Quoi qu'il en soit, les monnaies connues de Fauquem-

(*) P. 416 et suiv.

bergues n'étaient jusqu'à ce jour qu'à deux types différents et leurs exemplaires sont si rares qu'on les voit à peine dans deux ou trois collections privilégiées.

Les premières en date sont anépigraphes, et c'est à la sagacité de M. Hermand que revient l'honneur de leur attribution à Fauquembergues. Ce numismatiste distingué explique ingénieusement que la tour ou château qui domine les légendes de la monnaie fauquembergueoise décrite par Duby, l'avait conduit à chercher cette tour ou ce château à l'état de type sur les monnaies muettes et incertaines trouvées dans le pays et paraissant lui appartenir. Cette méthode lui avait été suggérée par l'exemple des monnaies de Saint-Pol ; parmi ces dernières en effet les moins anciennes et à légendes ne reproduisent plus qu'à l'état d'ornement au revers, et comme cantonnement de la croix, la gerbe d'avoine qui occupait exclusivement le champ sur les monnaies antérieures.

Le type principal des monnaies muettes de Fauquembergues est un château à trois tours et à trois arches de plein cintre pur ; cette dernière circonstance les a fait classer avec raison vers la première moitié du treizième siècle au plus tard (*voir* les dessins publiés pour la première fois par M. Hermand dans sa *Numismatique artésienne*, pl. IX, n^{os} 99 et 100). Ces trois tours sont peut-être une allégorie des trois juridictions féodales, haute, moyenne et basse justices, qui appartenaient à la seigneurie de Fauquembergues.

Sur la planche que nous venons de citer, M. Hermand a placé le dessin de la deuxième monnaie connue de Fauquembergues. Elle est variée de celle que Duby a imparfai-

tement dessinée en ce sens que le mot *Fauquenbergue* est écrit avec un V au lieu de *Fauquenberge*.

Cette rare et précieuse monnaie appartient de préférence, selon M. Hermand, à la comtesse Éléonore de Saint-Omer, fille de Guillaume, huitième du nom, et femme de Rasse de Gavre. Cette princesse apparaît pour la première fois et avec les titres de châtelaine de Saint-Omer, dame de Fauquembergues en l'année 1290; on peut suivre son existence jusqu'en 1226. (Cf. M. HERMAND, *loco citato*.)

Le savant antiquaire de la Morinie ajoute que cependant sa mère avait nom aussi Éléonore, dame *douagière* de Fauquembergues, et qu'elle eut peut-être un instant l'administration de cette seigneurie. Il est à souhaiter qu'on découvre quelque document révélant l'âge de la jeune Éléonore de Saint-Omer à la mort de Guillaume VIII, son père, ou établissant que sa mère fut sa tutrice.

Quant à nous, nous avons tout lieu de penser que cette comtesse était alors mineure, et cela peut résulter de la comparaison des dates fournies par M. Hermand. Guillaume VIII était majeur et avait 21 ans en 1273; supposons qu'il avait déjà sa fille et hâtons-nous de dire que l'année précise de sa mort est inconnue. Dans un document de 1290 on voit Éléonore, épouse de Rasse de Gavre, prendre les titres de châtelaine de Saint-Omer et de dame de Fauquembergues. Ce doit être là, sinon son premier acte d'autorité, au moins un des premiers, car à en juger d'après ce que nous avons dit de l'âge de son père en 1273, elle devait à peine être majeure en 1290.

Si donc, comme nous le croyons, sa mère fut sa tutrice, c'est à celle-ci qu'il faudrait peut-être attribuer la mon-

naie placée par M. Hermand sous le n° 101 de sa neuvième planche. Nous y serions amené non-seulement par le style, mais encore par la comparaison des légendes de cette pièce avec celles de la précieuse monnaie d'aspect Pontivien que nous publions dans cette notice.

Nous venons de le dire, la jeune Éléonore prend en 1290 le double titre de châtelaine de Saint-Omer, dame de Fauquembergues, et c'est précisément ce double titre qui se retrouve sur notre monnaie, tandis que l'autre porte seulement : *Comitissa de Fauquenberge*.

La pièce que nous venons de faire connaître nous fournit un exemple de plus d'imitation servile en fait de monnayage. C'est une copie évidente des monnaies du Ponthieu, pays voisin de Fauquembergues et dont les espèces à légende bilinéaire pouvaient jouir d'un cours assez soutenu vers la fin du xiii^e siècle.

PH. SALMON.

